

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelynne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_088 : URBANISME ET HABITAT / EXPÉRIMENTATION D'UNE OPÉRATION D'URBANISME COLLABORATIF "BIMBY-BUNTI" - DEMANDE DE FINANCEMENTS - MODIFICATION

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la délibération n° DEL_2025_053 portant Expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif « BIMBY-BUNTI » - Demande de financements du 7 avril 2025 (visa de la Préfecture en date du 11 avril 2025) ;

Vu la délibération n° DEL_2025_075 portant Approbation de la Convention de Recherche et Développement partagés relative à l'expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif « BIMBY-BUNTI » du 7 avril 2025 (visa de la Préfecture en date du 11 avril 2025) ;

Vu la Convention de Recherche et Développement partagés relative à l'expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif « BIMBY-BUNTI » à l'échelle des 25 communes d'Aurillac Agglomération, signée le 13 mai 2025 ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération s'est engagée dans une opération expérimentale « BIMBY-BUNTI » qui consiste à assurer un accompagnement renforcé auprès des ménages dans la réalisation de leurs projets de construction d'une offre de logement neuve sur parcelle déjà bâtie ou dont creuse et de leurs projets de rénovation, de reconfiguration et de réoccupation du bâti ancien ;

Considérant que cet engagement s’est matérialisé, après délibération en Conseil Communautaire le 7 avril dernier par la signature avec Villes Vivantes, le 13 mai 2025, d’une Convention de Recherche et Développement partagés relative à l’expérimentation d’une opération d’urbanisme collaboratif « BIMBY-BUNTI » à l’échelle des 25 communes d’Aurillac Agglomération, constituée de deux modules ;

Considérant que le Module 1 du programme, qui correspond à un dispositif global à destination des habitants, visant la modélisation d’options de projets à travers une communication, un accueil, une orientation et une analyse des options de chaque projet, ainsi que le pilotage et la coordination de l’opération, peut bénéficier d’un financement LEADER pour le soutien à la création et au développement des services à destination de la population ;

Considérant que le Module 2 du programme, qui correspond à un dispositif visant à l’aboutissement de 30 logements créés, reconfigurés et améliorés, c’est-à-dire l’accompagnement individuel des porteurs de projets pour déterminer la possibilité de réalisation des projets et pour les accompagner afin de transformer une « prise d’option » en résultat observable, peut bénéficier d’un financement de la mesure d’appui à l’ingénierie du Fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert » ;

Considérant que la part à la charge d’Aurillac Agglomération s’élève à 384 000 € TTC, soit 320 000 € HT répartis comme suit :

- 50 000 € HT pour le Module 1,
- 270 000 € HT pour le Module 2 ;

Considérant que la demande LEADER, conformément à la délibération n° DEL_2025_053, a été déposée le 12 mai 2025 et qu’elle sera discutée dans l’instance décisionnelle du fonds rapidement (plan de financement du Module 1 inchangé) ;

Considérant que la demande au titre du Fonds Vert, conformément à la délibération n° DEL_2025_053, a été déposée le 13 mai et que la demande doit porter sur la totalité du module soit les 5 années de l’opération plutôt qu’année par année ;

Il est par conséquent proposé que le plan de financement du Module 2 soit modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Module 2	270 000€	Fonds vert (30%)	81 000 €
		Autofinancement (70%)	189 000 €
Total	270 000€	Total	270 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d’approuver la modification du plan de financement du Module 2 de la Convention de Recherche et Développement dite « BIMBY-BUNTI » signée le 13 mai 2025, actant ainsi l’augmentation du montant de la demande de subvention adressée au Fonds Vert, tel que décrit ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à actualiser ladite demande de subvention au titre du Fonds vert, en accord avec le tableau présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.